



SAMAGROW 2-2-2 ● ● ●



COMPOSITION

Granulés d'engrais organique composés de 100% de fumier de bovins sec et pur. Exempt de semences de mauvaises herbes, d'insectes et de germes pathogènes grâce à une pasteurisation rigoureusement contrôlée durant le compostage (Règlement européen [CE] no 1069/2009).

ANALYSE

88% de matière sèche, 70% de matière organique
2% N (80 % organique, 20 % ammonium)
2% P₂O₅
2% K₂O 1% MgO
3% CaO 1% SO₄
Rapport C/N : 12 Diamètre des granulés : 4-5 mm
pH: 7 Masse volumique : 0,75 kg/l

UTILISATION

Culture maraîchère, horticulture, gazon, arbres fruitiers, rosiers, plantes en pot.

LIVRAISON

En vrac, en big bags de 500 à 1250 kg
ou en sacs de 20 à 25 kg.

AVANTAGES

- ✓ engrais écologique, sain et durable
- ✓ riche en matière organique
 - + meilleure qualité du sol
 - + formation de humus
 - + amélioration de l'activité microbiologique, de la structure, de l'aération et de la capacité de rétention en eau du sol
 - + stimulation du développement des racines
- ✓ nombreux oligo-éléments (Fe, Mn, B, Mo, Zn et Cu)
 - + des éléments constitutifs de la plante
 - + nécessaires à la gestion de l'eau, la photosynthèse, la division cellulaire, la fertilité et du métabolisme des protéines de la plante
- ✓ teneurs organiques des minéraux élevées
 - + Les nutriments se libèrent de manière progressive et prolongée
 - + Pas de lessivage
 - + Pas de risque de brûlure pour les feuilles et les racines
- ✓ installation de production moderne
 - + des granulés d'engrais de très haute qualité
 - + inodores
- ✓ possibilité d'enrichir en engrais minéraux ou organiques, en acides humiques, en acides aminés ou en mélasse

.....

Ce produit répond aux conditions de la réglementation européenne (CE) no 1069/2009 qui régit avec le règlement d'exécution (CE) no 142/2011 l'utilisation des sous-produits animaux. Il répond aussi aux exigences de la norme française NF U 42-001.